

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Rémy Langevin, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 26 mars 2018, à 16 h 45, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- | | |
|----------|---|
| 2018-111 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 |
| 2018-112 | Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaires |
| 2018-113 | Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même les zones RbM-127 et Cc-26, les usages « commerces de gros » |
| --- | Période de questions |
| 2018-114 | Levée de la séance |

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-troisième jour du mois de mars deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 mars 2018 devant se tenir à 16 h 45 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau; le 23 mars 2018 à 15 h 13.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant

dans leur boîte postale respective, le 23 mars 2018 à 15 h 13 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 26 mars 2018, à 16 h 45.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Yves Gendreau

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2018-111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée

2018-112

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaires.

2. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-113

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LES ZONES RbM-127 ET Cc-26, LES USAGES « COMMERCE DE GROS »

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même les zones RbM-127 et Cc-26, les usages « commerces de gros ».

2. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

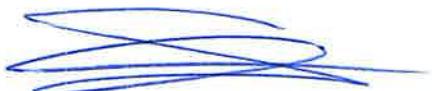
Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 à 17 heures.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018.



MAIRE
